



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Aux habitants
De et à
1172 Bougy-villars

Bougy-Villars, février 2016

Routes – signalisation – stationnement

Zone 30 km/h.

Comme suite à la décision prise par le Conseil général le 28 avril 2015, la signalisation de la zone 30 km./h. au centre du village a été mise en place. Nous remercions les usagers de respecter cette limitation.

Route d'Aubonne-Bougy

A la demande des autorités fezzolanes, le service cantonal compétent a décidé la limitation de la vitesse à 60 km/h sur le secteur du domaine public 1034 situé entre le carrefour des Cassivettes et l'entrée Est de Bougy-Villars.

Travaux

Comme suite à la décision prise par le Conseil général le 14 novembre 2013, les travaux de rénovation et de valorisation du patrimoine communal débuteront au mois de mars 2016 par la rénovation-transformation de la Maison Maring (Grand-rue 12 – Ch. du Prêche 1).

Des perturbations inhérentes à ce chantier sont inévitables et nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.

Les entreprises sont averties de ne pas stationner dans la rue du village, sauf pour les livraisons, mais seulement sur le parking derrière la Maison Bodzérane et uniquement la journée.

Les dispositions suivantes sont prévues

Cour d'école

L'installation de chantier utilisera la cour d'école pour le stationnement des machines de chantier et des outils. Par conséquent, les 4 places de stationnement devant ladite cour seront indisponibles.

Places supplémentaires

Des places supplémentaires seront marquées sur la Grand-rue, entre l'église et le Manoir de Riencourt.

Rappel

Les places de stationnement derrière la Maison Bodzérane, à côté de l'Eglise et sur la place du cimetière sont disponibles et les automobilistes qui partent en vacances sont priés de ne pas laisser leur véhicule au centre du village (Grand-rue ou parkings).

La Municipalité